

Haïti : conséquences de l'épidémie de choléra sur les procédures d'adoption (23 novembre 2010)

Au lendemain du séisme en Haïti, plus de 1 000 enfants en cours de procédure d'adoption par des familles françaises, ont été recensés par le Service de l'Adoption internationale du ministère des Affaires étrangères et européennes. La situation de plus de 730 d'entre eux a d'ores et déjà été résolue grâce aux efforts déployés par le gouvernement français en liaison avec les autorités haïtiennes. A ce jour, un peu plus de 300 enfants se trouvent encore en procédure d'adoption en Haïti.

Compte tenu de l'urgence générée par l'épidémie de choléra, des mesures renforcées ont été arrêtées et sont en train d'être mises en place par notre ambassade à Port-au-Prince. Ces mesures visent à accroître la protection sanitaire et médicale de tous les enfants et à accélérer les possibilités de départ pour ceux d'entre eux dont le dossier d'adoption est finalisé.

Une structure médicalisée d'accueil est mise en place dans l'ancienne résidence de France à Port-au-Prince.

Il est prévu un renforcement du dispositif de veille médicale et de prévention déjà en place dans les crèches par l'envoi d'une importante équipe médicale en mesure de réagir immédiatement.

Par ailleurs, une démarche est effectuée auprès des autorités haïtiennes en vue de mettre en place une procédure exceptionnelle permettant le départ accéléré des enfants et de garantir leur statut juridique en France.

Enfin, la France va contribuer à hauteur de :

- 85 000 euros pour le fonctionnement du centre d'observation et de consultation.
- 80 000 euros de matériels et consommables d'hygiène pour prévenir l'épidémie dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, en liaison avec les autorités haïtiennes.

Un programme "prévention orphelinats" avait été établi en lien avec la Croix-Rouge en complément d'une mission de médecins et infirmières français dépêchés depuis les Antilles dès les premiers jours de l'épidémie. Une délégation de crédits de 100 000 euros au profit de la Croix-Rouge française avait été mise en place dès le début de la contagion afin d'apporter une aide rapide à des structures de la petite enfance menacées par l'épidémie.

Source :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/adoption-internationale_2605/actualites_3230/2010_19952/haïti-consequences-epidemie-cholera-sur-les-procedures-adoption-23.11.10_87582.html